Le business de la formation

Football. Grâce à un système récompensant la formation, les clubs amateurs franciliens peuvent percevoir un pourcentage sur le transfert d'un joueur devenu professionnel.



(IPS/MAXPPP, AP, Intime Sports, Panoramic, AFP Imageforum.)

Mi-août, l'US Ivry (CFA) reçoit un drôle de courrier en provenance d'Allemagne. Un cabinet d'avocats berlinois lui propose ses services pour l'aider dans ses démarches afin d'obtenir des indemnités financières dans le cadre de la formation d'anciens joueurs devenus professionnels. Depuis 2001, un club amateur a droit, sous certaines conditions, à une somme d'argent parfois importante en cas de transfert international d'un pro qui a joué et débuté chez lui. L'initiative des Allemands est contraire à la déontologie des avocats et Ivry ne donne pas suite.

Mais la démarche est révélatrice d'un phénomène : il existe un véritable business de la formation des joueurs professionnels. « C'est tout simplement un des moyens de financement des clubs », admet Christophe Bertrand, avocat au barreau de Paris et spécialiste en droit du sport.

Il faut dire qu'il y a parfois matière à toucher le gros lot. En 2004, Levallois grâce au transfert de Didier Drogba de Marseille à Chelsea a touché 760 000 €, soit plus que son budget annuel. C'est le record dans la région. Le buteur ivoirien avait porté le maillot de Levallois de 1993 à 1997. A l'étranger, le club formateur du néo-Madrilène Gareth Bale devrait toucher environ 3 M€ !

Pour un club, il y a plusieurs façons de gagner de l'argent

Il y a d'abord les indemnités de (pré)formation *(voir ci-dessous)*. « Celles-ci tombent automatiquement, poursuit Christophe Bertrand. Il n'y a aucune démarche à faire, pratiquement jamais de litige. Mais elles concernent majoritairement les centres de formation avec des garçons âgés d'au moins de 12 ans, donc souvent repérés et signés par les pros. » Les quelque 1 300 clubs amateurs franciliens, principaux viviers du foot européen, sont plutôt concernés par le « mécanisme de solidarité ». S'ils ont la chance de faire débuter une future étoile, ils touchent un pourcentage sur chaque transfert international du joueur jusqu'à l'âge de sa retraite. « Le meilleur conseil que je puisse donner aux clubs qui peuvent être concernés par ce mécanisme, confesse Me Bertrand, c'est la vigilance. A eux de ne pas oublier qu'ils ont eu l'opportunité d'avoir un futur pro chez eux et de réagir dès qu'il est transféré dans un club international. » Et plus le joueur à la bougeotte, plus il est rémunérateur. Pour preuve, les 227 000 € pour Trappes grâce aux nombreux voyages de Nicolas Anelka depuis quinze ans.

Seulement, le jackpot n'est pas assuré à tous les coups

Geoffrey Kondogbia, le nouvel international passé de Valence à Monaco en août pour 20 M€ a commencé le foot au FC Nandy, club de 2e Division du District de Seine-et-Marne-Sud. Il y a joué quatre ans. Le petit club ne gagne pourtant pas le moindre centime sur ce transfert. « Il est parti de chez nous à 10 ans, soupire sa secrétaire Samia De Pinho Brandao. Il aurait fallu qu'on le garde jusqu'à 12 ans. » Mais à cet âge, Kondogbia était déjà à Lens qui devrait recevoir, selon nos calculs, un chèque de 550 000 € après la transaction. « C'est frustrant, continue la secrétaire. C'est nous qui lui avons appris les bases et peut-être donné goût au foot. Et ce sont d'autres qui en profitent. »

DOSSIER : ÉRIC MICHEL

INDEMNITÉS MODE D'EMPLOI

L'indemnité de préformation

Comment ? Quand un joueur venu d'un club amateur signe un contrat professionnel, élite ou stagiaire.
Pour qui ? Le ou les clubs amateurs auxquels le joueur a appartenu à partir de 11 ans avant son départ pour le club pro.
Combien ? 8 000 € (7 650 € pour un stagiaire) à se départager si plusieurs clubs sont concernés.

L'indemnité de formation

Comment ? Quand un amateur signe son premier contrat pro à l'étranger avant la saison de ses 23 ans ou quand un pro signe un contrat à l'occasion d'un transfert international avant ses 23 ans.
Pour qui ? Les clubs qui ont participé à sa formation, pros ou amateurs, depuis l'âge de 12 ans jusqu'à la signature.
Combien ? 10 000 € par année de formation entre 12 et 15 ans puis de 10 à 90 000 € entre 16 et 21 ans selon la catégorie du club formateur. Cette indemnité n'est pas due si les clubs sont en catégorie 4 selon la Fifa, comme certains clubs du Qatar ou en D 4 anglaise.

Le mécanisme de solidarité

Comment ? Quand un joueur pro, sans limite d'âge, est transféré d'un pays à un autre avec transaction financière entre les deux clubs.
Pour qui ? Tous les clubs, pros ou amateurs, qui ont participé à la formation du joueur entre 12 et 23 ans.
Combien ? 0,25 % du montant du transfert par année de formation de 12 à 15 ans, puis 0,5 % de 16 à 23 ans.

Pogba, l'assurance-vie de Torcy

« Si un jour Paul est transféré de la Juventus et si on considère que ce transfert pourrait largement dépasser les 60 à 70 M€, Torcy gagnera au minimum 500 000 € sur la transaction. » Ancien président de Torcy (DSR), club dans lequel — après des débuts à Roissy-en-Brie (1999-2006) — l'international tricolore a évolué durant un an en 2006-2007, Jean-Pierre Damont en salive d'avance.

Même s'il n'a pas passé beaucoup de temps à Torcy avant de partir au Havre puis à Manchester, le prodige de la Juventus est comme une assurance-vie pour les clubs de ses débuts, une garantie financière dont la somme tombera un jour ou l'autre. « A moins d'une blessure qu'on ne lui souhaite évidemment pas ou d'une autre raison, tempère Damont. Notre angoisse est que Paul soit finalement intransférable. Quel club aujourd'hui a les moyens de mettre une telle somme sur la table ? Madrid, Barcelone, Paris peut-être ? Ils sont rares. Et si Paul reste à la Juve, ce que je lui souhaite s'il s'y sent bien, nous ne toucherons jamais rien. »

Il pourrait rapporter gros

Mais il y a de grandes chances que Pogba (20 ans) change d'air un jour. Torcy — comme Roissy, son club d'enfance — gagnera alors le gros lot de la loterie football.

L'an dernier, lorsque le champion du monde des moins de 19 ans est parti de Manchester à la Juve, les deux clubs n'ont pas touché un seul centime. « Paul est parti en Italie en étant libre et en fin de contrat avec MU, raconte Damont. Il n'y a pas eu de transaction financière entre Manchester et Turin. Donc, nous n'avons rien touché. C'est le règlement. » Quand l'international avait quitté Le Havre pour l'Angleterre en 2009, au terme d'un imbroglio juridique, Torcy et Roissy ont touché la simple indemnité de formation. « De mémoire, se souvient Damont, avec Roissy, nous avions touché 15 000 €, ce qui était déjà une coquette somme. Le Havre avait gagné beaucoup plus, ce qui n'est pas anormal puisqu'ils ont hébergé Paul pendant des années. A nous, il n'a jamais rien coûté. » Mais il pourrait bientôt rapporter gros.

E.M.


Paul Pogba à l'époque où il jouait à Torcy. *(LP/Cédric Lecocq).*